

PÔLE

Enfance - Jeunesse

DOSSIER D'INSCRIPTION

2023-2024

Accueil périscolaire
Restauration scolaire
Accueil de loisirs vacances scolaires



En partenariat avec
la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Isère.

La commune de Chapareillan organise :

- **UN SERVICE PÉRISCOLAIRE** (ne fonctionnant que pendant les périodes scolaires) qui comprend : la RESTAURATION SCOLAIRE et L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (animation avant et après l'école pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires).
- **UN SERVICE EXTRASCOLAIRE** pendant les vacances scolaires.

Ces services sont facultatifs et payants.

Les dossiers d'inscription

Un dossier unique d'inscription est à fournir pour les 3 services proposés, mais est
À RENOUELER CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.

Les dossiers d'inscription sont refusés aux familles n'ayant pas acquitté les factures de l'année scolaire précédente. Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone ni reconduit d'une année sur l'autre.

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents.

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être photographiés si vous avez donné votre autorisation dans le dossier d'inscription. Ces photos peuvent être utilisées uniquement dans des communications municipales (site internet, bulletins...)

Pièces à fournir:

- Fiche d'inscription (comprenant la fiche d'autorisation parentale permettant à d'autres personnes de venir chercher vos enfants et la fiche sanitaire de liaison)**
- Attestation d'assurance extra-scolaire responsabilité civile pour l'année scolaire en cours**
- Attestation CAF ou MSA indiquant Quotient familial du mois de l'inscription**



DOSSIER D'INSCRIPTION

2023 - 2024

Commun aux 3 services :
Restaurant scolaire
Accueil de loisirs périscolaire
Accueil de loisirs vacances

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon

Fille

INSCRIPTION :

Chapareillanais

Extérieur à Chapareillan

Ecole publique maternelle

Ecole publique élémentaire

Ecole Bellecour

Classe :

Nom de l'enseignant :

LES PARENTS : Situation familiale :

Mariés

Pacsés

Vie maritale

Célibataire

Séparés

Veuf(ve)

Divorcés

Nom / prénom du père :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. travail :

Courriel :

N° allocataire CAF :

N° allocataire MSA :

Quotient :

Nom / prénom de la mère :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Tél. Travail :

Courriel :

N° allocataire CAF :

N° allocataire MSA :

Quotient :

AUTORISATION PARENTALE

ANNÉE SCOLAIRE : 2023 - 2024

Les parents sont priés de venir chercher leur(s) enfant(s) ou bien de le(s) faire récupérer par une ou d'autre(s) personne(s), âgé(es) d'au moins 16 ans (pour l'accueil périscolaire), dont le(s) nom(s) est(sont) communiqué(s) au personnel d'encadrement.

Il est impératif que les familles respectent l'horaire défini.

Je soussigné(e)

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

À venir chercher mon(mes) enfant(s) : nom(s) - prénom(s) :

* **Autorisation obligatoire :**

J'accepte les règlements de fonctionnement

* **Autorisations facultatives :**

J'accepte que le pôle enfance-jeunesse consulte et conserve les informations mentionnées sur mes ressources par le biais de CAFPRO ou de la MSA

J'accepte que mon enfant soit pris en photo (Dauphiné, bulletin municipal, expo...)

J'autorise mon enfant à utiliser les transports (car, mini-bus, transports en commun) pour les sorties extérieures

J'autorise mon enfant d'âge élémentaire à rentrer seul à 18h30 après l'accueil périscolaire du soir

J'autorise mon enfant d'âge élémentaire à rentrer seul après les activités de l'accueil de loisirs à 17h30 (vacances scolaires)

Date :

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION 2023 / 2024

NOM :

PRENOM :

Mettre une croix dans la(les) case(s) correspondantes pour indiquer le(s) jour(s) de présence de l'enfant.

Pour l'année scolaire 2023/2024

Semaines paires

Semaines impaires

Pour la période du

au

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN DE 7H30 À 8H30					
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SOIR DE 16H30 À 18H30					
RESTAURANT SCOLAIRE					

MÉMENTO :

LE RESTAURANT SCOLAIRE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (MATIN ou SOIR) :

Les inscriptions et/ou annulations se font par écrit : **JOUR CONCERNE – 4 JOURS**

- ∅ Le jeudi pour le lundi suivant
- ∅ Le vendredi pour le mardi suivant,
- ∅ Le samedi pour le mercredi suivant
- ∅ Le dimanche pour le jeudi suivant,
- ∅ Le lundi pour le vendredi suivant

ATTENTION : Les délais d'inscription et/ou d'annulation sont modifiés en cas de pont ou de jour férié.

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES :

A COMPTER DE LA DATE PRÉCISÉE dans le programme pour les 4-12 ans, les inscriptions se font par écrit à l'accueil du pôle enfance-jeunesse situé aux bungalows - chemin des écoliers.

*Toute annulation non signalée 15 jours avant l'activité sera facturée,
à moins d'un certificat médical.*

PÔLE *Enfance - Jeunesse*

Bungalow administratif

04 76 71 91 34

enfancejeunesse@chapareillan.fr

**Horaires d'ouverture d'accueil au public
hors vacances scolaires :**

Lundi : 9h00-12h00 et 15h30-17h00

Mardi : 15h30-17h00

Jeudi : 15h30-17h00

Vendredi : 9h00-12h00 et 15h30-17h00

**Horaires d'ouverture d'accueil au public
pendant les vacances scolaires :**

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Bungalows enfance

04 76 72 49 04

Salle polyvalente - mezzanine

04 76 45 23 98